

République Française
Département de la Manche
MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

A R R Ê T É MUNICIPAL TEMPORAIRE 1ARI2016_215
Portant réglementation de la circulation et du stationnement sur la RD 581, rue du Gué

Le Maire de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT,
Vu la loi n°82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu les articles L 2213-2 et L 2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu les articles du Code de la Route et notamment le R 411-21-1 et le R 417-10,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes,
Vu la demande présentée par l'entreprise **EUROVIA**, rue du Mesnil, 50400 Granville, pour des travaux de réfection de voirie,
Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1: Du vendredi 26 septembre 2016 à 08h00 au vendredi 14 octobre 2016 à 19h00 :

- la circulation et le stationnement seront interdits en fonction de l'avancée des travaux sur la RD 581 et la rue du Gué sauf pour l'entreprise intervenante.
- Des déviations seront mises en amont des dites interdictions de circulation.

ARTICLE 2 : La fourniture, la mise en place, l'affichage du présent arrêté seront à la charge de l'entreprise EUROVIA ainsi que le maintien de la signalisation sur les lieux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

- ST Saint Hilaire du Harcouët
- EUROVIA
- Gendarmerie de Saint Hilaire du Harcouët
- AT sud Manche
- Sapeurs Pompiers

Fait à St-Hilaire-du-Harcouët,

Le 31 août 2016,



Le Maire,


Gilbert Badiou